

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement en PLAI (opération en diffus) situé 10 Rue Camille Flammarion - Année 2011

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI situé 10 rue Camille Flammarion sur la commune de Bordeaux.

L'ensemble de cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain du quartier de Génicart à Lormont et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH.

Conformément à la fiche 1 du RIHPV de la CUB approuvé par la délibération 2007/122 du 23 février 2007, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'ANRU à parité avec la commune d'implantation.

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Participation de l'ANRU	25 000.00 euros	23.71 %
Participation de la Commune	10 000,00 euros	9.48 %
Participation de la CUB	10 000.00 euros	9.48 %
Participation d'Aquitannis	60 443.00 euros	57.32 %
Total du dépassement de la charge foncière	105 443.00 euros	100 %

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 105 443 euros. La participation de l'ANRU est de 25 000 euros représentant 23.71 %, la commune de Bordeaux participe à hauteur de 10 000 euros soit 9.48 % et Aquitanis participe pour un montant de 60 443.00 euros soit 57.32 %.

La participation financière communautaire au titre de la surcharge foncière s'élève à 10 000 euros représentant 9.48 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n°2000/1009 - 2 000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la délibération communautaire n°2006/0759 en date du 27 octobre 2006 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Bordeaux n°D-20100534 en date 25 octobre 2010 approuvant l'octroi d'une subvention au titre de la surcharge foncière à l'OPH Aquitanis,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les engagements financiers pris par la Communauté Urbaine de Bordeaux consécutifs au projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont ;

DECIDE :

Article 1 :

La participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI à hauteur de 10 000 euros maximum,

Article 2 :

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 204, article 20417 fonction 72 programme HC33 ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET